

SAINT PRIVAT EN PERIGORD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2019 A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT-ANTOINE-CUMOND

Etaient Présents : Pascale ROUSSIE-NADAL, Pierre de CUMOND, Stéphane FERRIER, Louis-Michel TESTAUD, Rémi CHAUSSADE, Denise RAGOT, Françoise PICHOT, Laurence PAILLER, Jean-Marie TALLON, Michaël FETY, Henri LAVAL, Marie-Christine ANDRIEUX, Jacky CHANTRE, David CLAIRAUD, Cyril CONDEMINÉ, Michel DENOST, Monique DUPUY, Huguette FAURÉ, Nicole FERRIER, Brigitte HALLER, Stephen HARRISON, Pascale PALMIER, Fabienne PICHOT, Kathleen SUMMERHAYES, Françoise TÉNES

Absents Excusés : Maxime CHAUME, Joëlle JACQUEMENT, Eric LOSMEDE, Gilles SOUVETON

Absents non Excusés : Sophie BELAY, Lionel BRARD, Karl CHAPELOT.

Madame Fabienne PICHOT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- **TRAVAUX** :

- Cimetière de Saint-Antoine-Cumond : réalisation d'un ossuaire et reprise de 14 concessions

La commune historique de Saint-Antoine-Cumond avait entamé, il y a plus de six ans une démarche de reprise de 14 concessions abandonnées. Au terme de la procédure, les travaux devaient comprendre, outre la reprise des concessions la création d'un ossuaire.

Trois entreprises ont été contactées.

Madame le maire propose au conseil de retenir l'entreprise BAPTISTA pour un montant de 12 245€ HT et dont le devis est le mieux disant.

L'ossuaire sera créé dans le caveau communal qui est suffisamment large pour être partitionné. Mesure adoptée à l'unanimité.

- **FINANCE**

- Décision modificative Budget Logement conventionné – ouverture de crédit à l'article comptable mise en non-valeur et mise en non-valeur : créance irrécouvrable loyer

Suite au non recouvrement partiel du loyer d'un logement conventionné, la somme de 108,18 € doit être admise en non-valeur. Cette procédure, nouvelle pour la commune, entraîne l'ouverture de crédit sur l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et la diminution de crédit sur l'article 615221 (entretien et réparation des bâtiments publics) pour ce montant.

Il est rappelé que la mise en non-valeur d'une créance n'éteint pas celle-ci et qu'elle peut être recouvrée dans l'avenir, lorsque les débiteurs seront revenus à « meilleure fortune » selon la formule consacrée.

Madame le Maire précise que cette procédure est inhabituelle pour la commune mais que le recouvrement des loyers des logements conventionnés devient de plus en plus problématique avec une probabilité de recourir à d'autres admissions de créance en non-valeur à l'avenir.

Les deux mesures sont adoptées à l'unanimité.

- Vente d'un terrain viabilisé – Commune historique de Saint Privat des Prés

Le Conseil Municipal de la commune historique de Saint Privat des Prés avait décidé par délibération en date du 27 août 2007 de vendre un terrain viabilisé de 3 450m² à 6 € le m².

A ce jour une seule personne est intéressée par l'acquisition de ce terrain mais en propose 5 € le m² soit 17 250 €

Madame le Maire demande au conseil d'accepter la proposition.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- Diminution exceptionnelle du prix de location d'une salle des fêtes suite à une panne

Madame le Maire informe le conseil que le prix de la location de la salle des fêtes de Festalemps a été exceptionnellement réduit à 70 €, au lieu de 100 €, suite à une panne de la chaudière et non fourniture d'eau chaude.

- Vente d'une poutre en chêne

Madame le Maire demande au conseil d'accepter la vente à un administré, qui en a fait la demande, d'une vieille poutre en chêne provenant de la rénovation du cabinet médical.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- Redevances d'occupation du domaine public

Comme chaque année, afin de percevoir les redevances revalorisées d'utilisation du domaine public, la demande doit en être faite auprès des prestataires pour

- les ouvrages de distribution d'électricité
- les travaux électriques et gaz réalisés sur le territoire communal
- les ouvrages de transport et de Distribution du Gaz
- les ouvrages de Télécommunications

Mesure adoptée à l'unanimité

- Vente de récolte

La Commune historique de Saint-Antoine-Cumond possède des parcelles de terrain en pré naturel dont l'herbe est mise en vente chaque année au prix calculé suivant l'indice de fermage de l'année. (la revalorisation est de 1,66% en 2019).

- PERSONNEL
 - Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence

Le contrat aidé d'un agent technique polyvalent arrive à son terme le 23 septembre prochain.

Madame le Maire propose de demander son renouvellement pour 1 an, soit à compter du 24 septembre 2019.

Mesure adoptée à l'unanimité

- Création d'un contrat PEC

Madame le Maire propose la création d'un poste en contrat « Parcours Emploi Compétences », à compter du 1^{er} septembre pour 20h/hebdomadaires, au sein des services administratifs pour la personne qui a effectué le remplacement d'un autre agent indisponible pour une longue durée.

Mesure adoptée à l'unanimité

- AUTRE
 - Assainissements collectifs des 3 communes déléguées : Rapport sur le Prix et la qualité des services

Madame le Maire indique que ces rapports sont indispensables à l'obtention des subventions attribuées à la commune en conséquence du bon entretien des stations d'épuration.

Les rapports « assainissement » sont consultables à la mairie de Saint-Privat-en-Périgord

Il est demandé au conseil d'approuver ces rapports.

Rapport adopté à l'unanimité.

- SMDE : Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne : Rapport sur le Prix et la Qualité des services

Madame le Maire informe le conseil sur les conclusions de ce rapport qui soulignent l'excellente qualité de l'eau à la sortie des points de captage.

Le rapport est consultable en mairie.

Rapport adopté à l'unanimité.

- Réorganisation du SIVOS de Saint-Aulaye : modification de statuts

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Saint-Aulaye a modifié ses statuts par délibération suite :

- Au transfert de son siège dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, 9 rue du Dr Lacroix
- A la suppression de la compétence « école départementale de musique »

Madame le Maire demande au conseil d'approuver la modification des statuts du SIVOS.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- Motion : projet de réorganisation des services des Finances

L'Union des Maires de la Dordogne et l'association des comptables publics nous alertent sur le projet de réorganisation des services des Finances Publiques. En particulier sur la suppression de 12 trésoreries sur les 17 actuelles. Les cinq restantes prenant le nom de Service de Gestion Comptable.

Madame le Maire s'inquiète de la disparition de ces services dans divers domaines (finance, urbanisme...) qui restent nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs communaux et à la bonne gestion financière de la commune. Cette compétence devra de toute manière être retrouvée soit par l'adhésion à un nouveau service compétent dans une structure territoriale supérieure (CC, Département), soit par l'embauche de nouveaux agents. Ce type de mesure se généralise de plus en plus et tend à faire supporter aux communes une charge financière de plus en plus lourde. Aussi, Madame le Maire souhaite que le conseil approuve la motion de l'Union des Maires.

Mesure adoptée à l'unanimité

- Convention de remise à titre gracieux de la collection de maquettes en bois

Le service de Gestion des Patrimoines Privées de Périgueux, a été nommé curateur de la succession de Mr COULIER qui avait exprimé le souhait de voir ses œuvres exposées dans un musée par courrier trouvé en son domicile. D'après les renseignements fournis, c'était un artiste

passionné par le découpage du bois. Sa collection avait fait un passage sur France 3 national fin des années 90.

Compte tenu que la commune de Saint-Privat possède déjà des maquettes en bois au musée du Patrimoine en miniature, il a été proposé d'acquérir ces nouvelles maquettes.

Madame le Maire propose de signer la convention avec le service de Gestion des Patrimoines Privées de Périgueux, précisant qu'une salle sera aménagée dans un local de l'ancienne école de Saint-Antoine-Cumond pour exposer les maquettes après des travaux de rénovation de la salle.

- Charte Ville aidante Alzheimer

L'association France Alzheimer et Maladies Apparentées nous propose de signer avec eux une charte « Ville aidante Alzheimer » qui ne sollicite aucun moyen financier.

Cette charte définit comment aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la ville selon 3 axes :

- La sensibilisation
- L'inclusivité
- L'information et l'orientation de la personne malade et de son proche aidant.

Madame le Maire propose au conseil de signer cette charte qui devra compter pour bien fonctionner sur une forte implication des élus communaux.

- Eoliennes

Madame le Maire a demandé au conseil de dégager des éléments de langage sur l'implantation d'un champ de six éoliennes sur la commune de Saint-Aulaye pour qu'elle puisse exprimer l'avis de la commune au niveau de la communauté de commune. Devant l'impossibilité de d'obtenir un consensus sur ce sujet, Madame le Maire a décidé de surseoir cette question.

QUESTIONS DIVERSES

- Dégradation de route

Suite à la dégradation accidentelle d'une portion de route par un engin agricole il y a un an sur la commune déléguée de Festalemps et devant la difficulté des procédures engagées par l'assureur envers le propriétaire du véhicule agricole qui entraîneront des frais de dossier et de justice supérieurs au montant de la réparation, Madame le Maire fait part au conseil de sa décision de mettre un terme à la poursuite des procédures.

- Signalisation rue du Couvent

Kathleen Summerhayes signale que les panneaux routiers de limitation de poids (5T) rue du Couvent ne sont pas suffisamment visibles pour les usagers, voire manquants dans le sens Saint-Antoine/ La Buguet, ce qui a pour conséquence le passage de gros camions de tonnage bien supérieure à la limite autorisée sur cette voie communale qui risque de se détériorer rapidement et qui entraîne des nuisances pour les riverains.

Madame le Maire demande à la commission « Voirie » de revoir la signalisation dans la rue du couvent et de faire implanter de nouveaux panneaux à la bonne place.

- Rénovation d'une portion de route communale par la CC du Ribéracois

Madame le Maire informe le conseil que la communauté de commune du Ribéracois en charge de la rénovation des routes communales sur la commune de Petit-Bersac, prolongera les travaux de rénovation de la route communale provenant de Nougeyrol jusqu'à la D 43, donc sur le territoire de la commune de Saint-Privat-en-Périgord à titre gracieux.

- Défibrillateur à Festalemps

Stéphane Ferrier informe le conseil qu'un défibrillateur sera très prochainement installé, proche de la salle des fêtes et de la mairie de Festalemps. L'emplacement exact reste à déterminer.

- Catastrophe naturelle

Madame le Maire informe le conseil que tous les dossiers de classement de la commune en catastrophe naturelle (pour sécheresse) ont été refusés par la Préfecture. Des recours seront engagés mais les chances d'aboutir à une issue heureuse restent minces.

- Carré de la Meynardie au cimetière de Saint-Privat-des-Prés.

Le centre hospitalier de la Meynardie possède un carré au cimetière de Saint-Privat-des-Prés qui lui permet d'enterrer les défunts sans famille et sous tutelle. Le centre hospitalier ne souhaite plus prendre en charge ces obsèques qui reviendraient de fait à la charge de la commune. Rémy Chaussage précise qu'il appartient normalement à la tutelle de provisionner les frais d'obsèques. Une convention a dû être signée entre le centre hospitalier et la commune il y a quelques années mais la convention reste introuvable. Madame le Maire tiendra le conseil informé des suites données à cette question.

- Attribution de subvention LEADER

Madame le Maire informe le conseil que la demande d'attribution d'une subvention sur des fonds européens du programme LEADER a enfin été acceptée pour un montant qui pourrait être de 25 000 €. Cette subvention avait été demandée pour la réalisation du Cabinet médical.

La séance a été levée à : 22 H 45

Diffusion :

- P. ROUSSIE-NADAL
- P de CUMOND
- S. FERRIER
- L-M TESTAUD
- R. CHAUSSADE
- M.CHAUME
- D.RAGOT
- Fr. PICHOT
- L.PAILLER
- JM TALLON
- M FETY
- H. LAVAL
- M. DUPUY
- E. LOSMEDE
- J. CHANTRE
- S BELAY
- P PALMIER
- L BRARD
- H FAURÉ
- C.CONDEMINE
- M. DENOST
- J JACQUEMENT
- S. HARRISON
- Fa PICHOT
- K. SUMMMERHAYES
- K.CHAPELOT
- N FERRIER
- B HALLER
- M C ANDRIEUX
- G SOUVETON
- F TENES
- D CLAIRAUD

